



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Marins : montant des pensions

Question écrite n° 50643

Texte de la question

Mme Martine Daugreilh attire l'attention de M le secrétaire d'Etat à la mer sur le pouvoir d'achat des pensionnés de la marine marchande. Celui-ci connaît depuis plusieurs années une baisse inquiétante qui est notamment due à l'absence d'indexation des pensions sur les salaires au même taux et à la même date. Elle lui demande donc s'il compte prendre rapidement les mesures qui s'imposent pour corriger cette situation préjudiciable aux retraites.

Texte de la réponse

Reponse. - En 1991, les salaires forfaitaires, et par conséquent les pensions servies aux ressortissants du régime social des gens de mer, ont connu une revalorisation de + 2,6 p 100 en niveau, soit en masse + 2,83 p 100 compte tenu de l'effet report de l'année 1990, pourcentage de progression qui ne saurait témoigner d'un quelconque désengagement de l'Etat vis-à-vis des pensionnés de la marine marchande dans un contexte de solidarité nationale. S'agissant de l'indexation des pensions sur les salaires, celle-ci ne peut s'apprécier au vu des seuls éléments d'une année donnée car les accords salariaux sont soumis à de multiples aléas qui ont, déjà par le passé, conduit à une absence d'accord salarial ou à la signature d'un accord tardif ; les dates de revalorisation des pensions ne sauraient donc être régulièrement celles des salaires des actifs sans risque élevé de pénalisation des retraites. Enfin, il convient de souligner qu'entre 1987 et 1991 inclus les salaires conventionnels des actifs ont connu une augmentation proche de 12 p 100, tandis que les salaires forfaitaires ont progressé d'environ 14 p 100, ce qui ne peut s'analyser comme une pénalisation des pensionnés, bien au contraire.

Données clés

Auteur : [Mme Daugreilh Martine](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50643

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : mer

Ministère attributaire : mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 1991, page 4770